

VORSORGE  
PRÉVOYANCE  
PREVIDENZA

**RUAG**



Rapport annuel 2010

## Table des matières

---

L'essentiel en bref	3
Préface	6
Bilan	12
Compte d'exploitation	14
Bases et organisation	16
Membres actifs et rentiers	19
Nature de l'application du but	21
Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité	22
Couverture des risques/règles techniques/taux de couverture	23
Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	29
Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	35
Demandes de l'autorité de surveillance	37
Autres informations relatives à la situation financière	38
Événements postérieurs à la date du bilan	38
Rapport de l'organe de contrôle	39

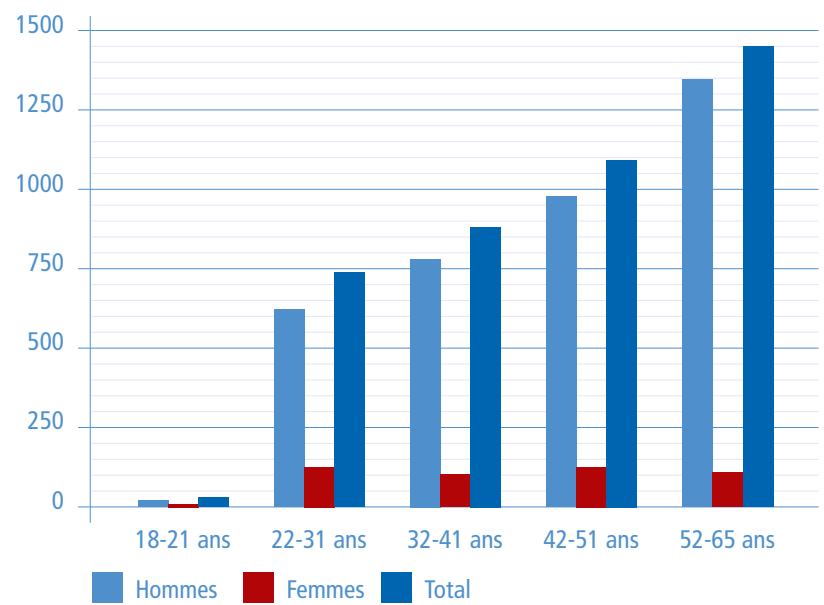
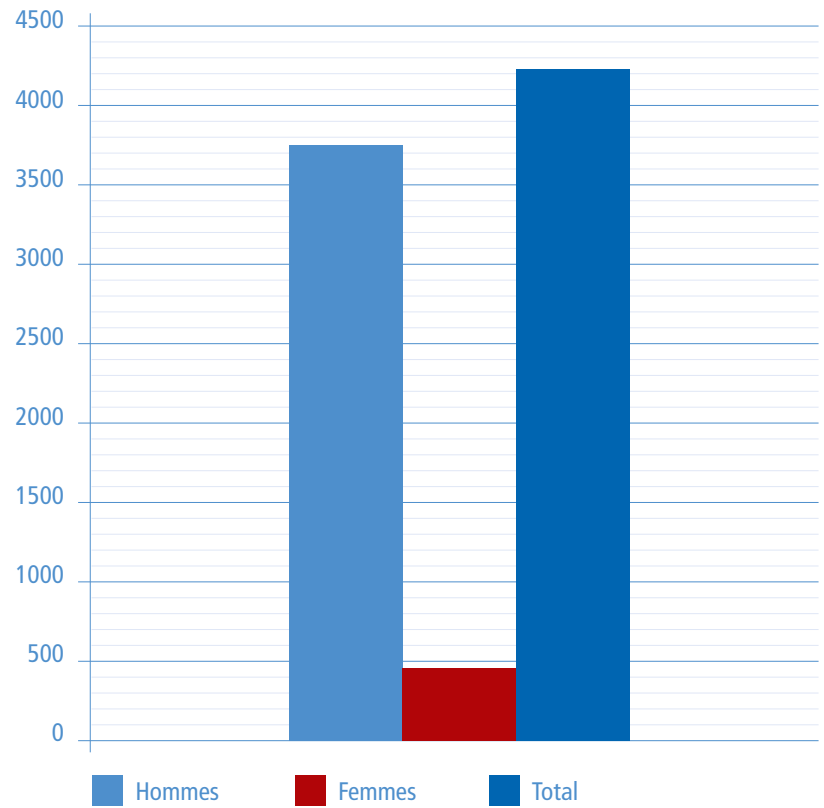
## L'essentiel en bref

	31.12.2010	31.12.2009
Somme du bilan	CHF 1'400'482'865	CHF 1'341'978'098
Réserve de fluctuation de valeurs	CHF 43'067'402	CHF 23'378'054
Rendement total sur les actifs immobilisés	+4.25%	+13.75%
Benchmark <sup>1</sup> comme comparaison	+4.23%	+14.65%
Taux d'intérêts servis sur l'avoir de vieillesse	2.00%	0.00%
Taux d'intérêts minimal LPP	2.00%	2.00%
Taux de couverture selon art. 44 OPP2	103.2%	101.8%
Capital de prévoyance assurés actifs	784'911'178	734'443'162
Capital de prévoyance retraités	488'587'400	460'306'400
Cotisations réglementaires	46'686'337	50'002'180
Nombre d'assurés actifs	4'224	4'157
Nombre de bénéficiaires de rentes <sup>2</sup>	1'062	971
Total des rentes versées	38'783'543	37'334'099
Total des capitaux de vieillesse/décès versés	8'629'546	9'140'213

1 Valeur comparative servant à l'appréciation de nos gestionnaires de fortune. Elle correspond généralement à un indice reconnu pour la catégorie de placements considérée, comme p.ex. le SMI (Swiss Market Index) pour les actions suisses passives.

2 Nouveaux rentiers depuis le 1.7.2001; les assurés qui ont obtenu le statut de rentier jusqu'au 30.6.2001 sont restés membres de la Caisse fédérale de pensions (CFP/Publica).

## Effectif des assurés actifs



### Age moyen des assurés actifs

Age moyen	2010	2009
Hommes	44.5	44.7
Femmes	40.0	39.8
<b>Moyenne</b>	<b>44.0</b>	<b>44.2</b>

### Mutations

	2010	2009
Effectif total au 1.1.	4'157	3'991
Entrées	556	613
Sorties	-382	-352
Départs à la retraite	-101	-88
Cas d'invalidités	-2	-1
Décès	-4	-6
<b>Effectif total au 31.12.</b>	<b>4'224</b>	<b>4'157</b>

## Consolidation financière de la PRÉVOYANCE RUAG en 2010

Madame, Monsieur,

En 2009, la crise financière nous avait contraints de prendre des mesures pour compenser le défaut de couverture. En renonçant à la rémunération de leur avoir de vieillesse, les assurés ont contribué à l'assainissement de la Caisse de pensions à concurrence de 14 millions de francs, tandis que RUAG a apporté sa pierre à l'édifice en comblant le défaut de couverture dans le fonds de répartition pour le financement de la rente transitoire à hauteur de 14.2 millions de francs. Le taux de couverture a ainsi augmenté de 2.4% au total. Ces mesures, couplées à l'évolution réjouissante sur les marchés financiers, ont permis de commencer l'année 2010 avec un taux de couverture de 101.8%. Les bénéficiaires ont quant à eux apporté leur contribution en renonçant à la compensation du renchérissement.

En 2010, malgré la volatilité des marchés, la PRÉVOYANCE RUAG a enregistré un rendement réjouissant de 4.25% qui a porté le taux de couverture à 103.2% à la fin 2010.

### 2010: une année de consolidation

En début d'année, le défaut de couverture était donc comblé. Mais aussi longtemps que la valeur cible de 120% n'aura pas été atteinte, le Conseil de fondation ne pourra pas se sentir en sécurité. Les caisses de pensions sont beaucoup trop tributaires du « tiers cotisant », c'est-à-dire des revenus de la fortune réalisés sur les marchés financiers. Bien que l'on n'ait noté aucun « affolement » sur les marchés de placement au cours de l'exercice sous revue, les fluctuations ont été très importantes. C'est pourquoi le Conseil de fondation s'est également astreint en 2010 à créer les conditions requises pour garantir l'équilibre financier. Il a en particulier veillé à ce qu'aucune prestation non financée ne soit fournie et à ce que les paramètres significatifs pour une caisse de pensions soient calculés correctement sur le plan technique. Parmi les paramètres directeurs d'une caisse de pensions figurent le taux d'intérêt technique et le taux de conversion. Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le taux d'intérêt technique avait été abaissé de 4% à 3.5%. Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, ce fut le tour du taux de conversion à l'âge de 65 ans, lequel est passé de 6.8% à 6.4%. Dans un contexte économique difficile et un climat politique surchauffé à la suite du vote sur le taux de conversion minimal, cette mesure constitue une nouvelle étape de la consolidation de la PRÉVOYANCE RUAG. Notre Caisse de pensions est renforcée sur le plan financier et peut, cette fois encore, remplir sans restriction tous ses engagements réglementaires.

## Conseil de fondation

---

Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil de fondation, dont la composition n'a pas changé, s'est réuni à l'occasion de quatre séances ordinaires et de deux séances extraordinaires.

## Formation et perfectionnement

---

Pour le Conseil de fondation et la gérance, la formation et le perfectionnement permanents ne constituent pas uniquement une obligation légale; c'est une priorité. Aussi une formation a-t-elle été organisée en 2010. Tant le personnel de la PRÉVOYANCE RUAG que les collaborateurs du service du personnel de RUAG Suisse ont été formés. En outre, le gérant et son suppléant ont régulièrement traité de thèmes d'actualité de la prévoyance professionnelle lors des assemblées du personnel de RUAG. Enfin, des cours spéciaux pour préparer le départ à la retraite sont également proposés.

## Charte de l'ASIP et SCI

---

L'une des priorités de la PRÉVOYANCE RUAG reste d'optimiser les processus, d'accroître la transparence de la gestion d'entreprise et d'améliorer ainsi la sécurité pour les assurés. A cet effet, la PRÉVOYANCE RUAG a adhéré dès 2009 à la charte de l'ASIP, le code de conduite de la prévoyance professionnelle. Le Conseil de fondation est ainsi soumis à des exigences maximales tant pour les qualifications techniques que pour les principes moraux et éthiques qui guident ses actions. En outre, le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le système de contrôle interne (SCI) a été optimisé et plusieurs principes y relatifs sont entrés en vigueur. Lors du contrôle intermédiaire 2010, l'organe de révision a déjà examiné le SCI optimisé et n'a formulé aucune objection.

## Frais administratifs

---

Par rapport à l'année précédente, ils ont augmenté de 52'000 francs (+1.8%), mais, proportionnellement à l'actif immobilisé, ils ont légèrement diminué. Au total, les frais administratifs s'élèvent à environ 2.94 millions de francs, soit 0.21% de l'actif immobilisé (exercice précédent: 0.23%). Ils couvrent tous les frais d'administration (0.08% ou 215 francs par personne) et de gestion de fortune (0.13% ou 340 francs par personne) pour les quelque 5286 assurés actifs et bénéficiaires de rentes.

## Actif immobilisé

---

Les marchés financiers ont connu une évolution globalement positive. Avec un rendement de +4.25%, les placements ont enregistré en 2010 un résultat correspondant à la situation du marché (indice de référence: +4.23%). Celui-ci s'explique principalement par la baisse des intérêts les trois premiers trimestres et par la tendance haussière sur les marchés des actions au second semestre. Seul le deuxième trimestre a enregistré un résultat négatif (-2.41%), ce en raison de la baisse sur les marchés des actions. Alors que ces derniers amorçaient leur relance au troisième trimestre et poursuivaient sur leur lancée au quatrième, les placements à taux fixe ont connu une évolution négative au dernier trimestre en raison d'une légère remontée du niveau des intérêts à long terme. La faiblesse persistante du dollar US et de l'euro a également pesé sur le rendement. Le résultat obtenu dépasse légèrement celui visé de 3.70% pour la rémunération des avoirs de vieillesse et des capitaux de couverture des rentes, ainsi que pour la couverture des frais administratifs. La réserve pour fluctuations de valeurs, qui s'élevait à 23.4 millions de francs en début d'année, a ainsi pu être portée à 43.1 millions de francs. Toutefois, nous sommes encore loin de la valeur cible de 266.9 millions de francs ou 20% du capital de prévoyance.

## Adaptation des taux de conversion au 1<sup>er</sup> janvier 2011

---

Le taux de conversion détermine le montant annuel de la rente versée à vie à un retraité, sur la base de son avoir de vieillesse. Il se base sur deux valeurs: l'espérance de vie moyenne des rentiers et le taux d'intérêt estimatif prévu (intérêts techniques) sur le capital de rente disponible.

Le taux d'intérêt technique a été abaissé de 4 à 3.5% le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et, ainsi, adapté au rendement attendu à long terme. Si le taux d'intérêt technique est abaissé, le taux de conversion doit l'être de manière proportionnelle afin d'éviter les pertes techniques à la charge de la caisse de pensions. Le taux de conversion minimal LPP de 6.8% qui est actuellement en vigueur est trop élevé: d'une part, il n'est pas possible d'atteindre les rendements requis par un tel taux, même à long terme. D'autre part, du fait de l'augmentation de l'espérance de vie, la caisse verse des rentes de vieillesse qui ne sont pas entièrement financées. Il en résulte des pertes techniques que les assurés actifs doivent financer.



## Diminution du taux de conversion: aucune réduction de prestations grâce aux mesures d'accompagnement

---

Sans mesures d'accompagnement, une baisse du taux de conversion entraîne inévitablement une réduction des nouvelles rentes futures (les rentes existantes ne sont pas touchées). Le Conseil de fondation s'est appliqué à éviter dans la mesure du possible des réductions de prestations. C'est la raison pour laquelle il a formé, dans sa propre sphère de compétence, des réserves correspondantes se montant à env. 50 millions de francs. Ceci permet, au moment de la baisse, d'augmenter les avoirs de vieillesse grâce à un apport unique, afin d'amortir les conséquences de la réduction du taux de conversion. Le second élément nécessaire au maintien de l'objectif de prestations, à savoir l'augmentation des cotisations à la charge des assurés et de l'employeur, n'est par contre pas de la seule compétence du Conseil de fondation. Dans le cadre des négociations salariales 2010, les partenaires sociaux ont convenu de préserver l'objectif de prestations grâce à l'augmentation paritaire des cotisations d'épargne, lesquelles représentent en moyenne 0.4% du salaire AVS.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le taux de conversion à 65 ans a été réduit à 6.4%. Certes, le taux de conversion futur est ainsi inférieur au taux de conversion minimal LPP de 6.8% confirmé lors de la votation populaire de mars 2010, mais la PRÉVOYANCE RUAG, en tant que «caisse enveloppante», continue néanmoins à offrir les prestations LPP minimales légales avec ce taux réduit. Elle propose même des prestations subobligatoires, ce qui signifie que les prestations de prévoyance fournies sont plus généreuses que les prestations LPP minimales.

## Pas d'adaptation des rentes au renchérissement en 2011

---

Se montant à un bon 103%, le taux de couverture ne permet pas encore de constituer les réserves légales et réglementaires pour fluctuations de valeurs. La caisse ne dispose donc pas de fonds librement disponibles et ne remplit pas la condition légale pour pouvoir fournir, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, une contribution à l'adaptation au renchérissement des rentes de vieillesse, d'invalidité, pour conjoint et pour enfants.

Depuis 2001, le rendement moyen des placements s'élève à 2.4% seulement. Un rendement de 3.5% est nécessaire rien que pour la rémunération du capital de couverture des rentiers (4% pour les anciens bénéficiaires de rentes). Pour couvrir les frais administratifs et les coûts liés à l'augmentation de la longévité des rentiers, il faudrait même un rendement total de 4.4%.

## Intérêts rémunérateurs 2010 et taux d'intérêt en cours d'année 2011

---

Vu les expériences faites ces dernières années, le Conseil de fondation a modifié la méthode de fixation de l'intérêt servi. En 2010, le taux d'intérêt arrêté lors de la séance de décembre a été fixé non plus pour l'année à venir, mais pour l'année écoulée. Cette solution présente l'avantage de permettre de prendre une décision en connaissant la situation financière et les rendements réalisés. Un taux d'intérêt de 1% a été défini pour les événements survenant dans le courant de l'année 2010, tels que les sorties et les départs à la retraite.

Après avoir servi un intérêt nul en 2009, le Conseil de fondation a adopté un taux de rémunération de l'avoie de vieillesse de 2% en 2010, bien que la situation sur les marchés financiers restait tendue. En 2011, le taux d'intérêt pour les événements survenant en cours d'année est à nouveau fixé à 1%.

## Modification du règlement au 1<sup>er</sup> janvier 2011

---

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le règlement de prévoyance a été modifié. La principale cause des modifications est la baisse du taux de conversion au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Nous avons profité de l'occasion pour mettre à jour le règlement de prévoyance sur la base des prescriptions de la LPP, et l'harmoniser avec les nouveautés du règlement du personnel de RUAG. En outre, quelques règles obsolètes ont été supprimées. Les nouveautés concernent uniquement l'adaptation de l'âge de la retraite.

La LPP dispose désormais que les caisses de pension prévoient des mesures dans leurs règlements en faveur de leurs collaborateurs âgés, afin d'améliorer leur situation sur le marché du travail et leur donner la possibilité d'y rester plus longtemps. Tant la LPP que la loi sur l'AVS se basent sur 65 ans révolus pour les hommes et 64 ans révolus pour les femmes.

Désormais, l'âge de la retraite réglementaire de la PRÉVOYANCE RUAG correspond aussi à celui de l'AVS, c'est-à-dire 65 ans révolus pour les hommes et 64 ans révolus pour les femmes. La prestation visée ne varie toutefois pas et reste fixée à 58.4% du salaire assuré à l'âge de 62 ans; elle est augmentée proportionnellement à l'âge de 65 ans pour les hommes ou 64 ans pour les femmes.

L'âge de la retraite a également été adapté à la LPP. Il est désormais possible de partir à la retraite dès 58 ans. Par ailleurs, les rapports de travail peuvent être maintenus jusqu'à 70 ans à la demande du collaborateur et avec l'accord de l'employeur.

## Intégration du personnel de la société RUAG Space dans la PRÉVOYANCE RUAG

---

Au 1<sup>er</sup> juillet 2010, la société RUAG Space a fusionné avec RUAG Suisse SA. La prévoyance professionnelle devait, elle aussi, être unifiée. Le Conseil de fondation a étudié intensivement la question de l'intégration du personnel de RUAG Space dans la PRÉVOYANCE RUAG. Sur la base des documents établis par l'experte en prévoyance, il a approuvé à l'unanimité le transfert des assurés et des bénéficiaires de rentes de l'ancienne caisse de pensions d'Oerlikon Space AG ainsi que du Management Pension Plan au 1<sup>er</sup> janvier 2011. La priorité pour le Conseil de fondation était de prévenir tout préjudice aux droits des destinataires des deux institutions de prévoyance concernées.

## Perspectives

---

L'année 2011 sera consacrée à la révision de la directive d'organisation. Il s'agira de vérifier l'intégralité de l'ensemble des règles datant de 2002 et de procéder aux adaptations requises par les changements survenus dans le domaine de la prévoyance professionnelle. L'objectif est de garantir la sécurité juridique de tous les comités et organes de la PRÉVOYANCE RUAG et de définir clairement les tâches, les compétences et les responsabilités de chacun.

En outre, le Conseil de fondation examinera dans le détail les nouvelles bases techniques de la LPP 2010 en vue d'identifier tout besoin d'action éventuel pour la PRÉVOYANCE RUAG. Il veillera par ailleurs à conserver une politique de prévoyance réfléchie et prudente, permettant d'offrir des prestations de prévoyance de qualité sans mettre les assurés ni l'employeur à trop forte contribution, et permettant aux bénéficiaires de rentes de jouir d'une retraite la plus sereine possible sur le plan financier.

Le Conseil de fondation et la direction entendent poursuivre sur cette voie à l'avenir.



**Peter Scherrer**  
Président du Conseil  
de fondation



**Corrado Tedeschi**  
Directeur

## Comptes annuels 2010

### Bilan au 31.12.2010

Bilan	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Index annexe
<b>ACTIFS</b>			
<b>Placements du patrimoine</b>	<b>1'394'973'232.09</b>	<b>1'336'707'475.18</b>	6.0
Liquidités et créances sur le marché monétaire	27'076'137.51	50'686'383.16	6.8.1
Créances	3'979'477.14	3'091'998.00	6.8.2
Placements chez l'employeur	469'126.95	1'346'570.60	6.9.1
Obligations en CHF	349'630'971.00	326'661'625.00	
Obligations en monnaies étrangères	306'163'590.23	284'444'407.25	
Actions suisses	189'457'820.47	173'371'025.92	
Actions étrangères	198'810'765.47	202'537'572.71	
Actions Emerging Markets	57'314'434.26	44'643'715.29	
Hedge Funds	38'510'393.47	38'131'505.75	
Placements immobiliers collectifs en Suisse	157'033'170.00	150'298'180.90	
Placements immobiliers collectifs à l'étranger	66'527'345.59	61'494'490.60	
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>5'509'633.01</b>	<b>5'270'623.09</b>	7.1
<b>Total actifs</b>	<b>1'400'482'865.10</b>	<b>1'341'978'098.27</b>	

Bilan	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Index annexe
<b>PASSIFS</b>			
<b>Dettes</b>	<b>20'792'401.69</b>	<b>17'771'253.72</b>	<b>7.2</b>
Prestations de libre passage et rentes	9'721'553.59	8'137'482.74	
Autres dettes	11'070'848.10	9'633'770.98	
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>433'540.50</b>	<b>415'890.50</b>	<b>7.3</b>
<b>Réserve de contributions de l'employeur</b>	<b>1'706'442.00</b>	<b>654'838.00</b>	<b>6.9.2</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>1'334'483'078.51</b>	<b>1'299'758'062.00</b>	
Capital de prévoyance assurés actifs	784'911'178.51	734'443'162.00	5.2
Capital de prévoyance retraités	488'587'400.00	460'306'400.00	5.4
Provisions techniques	60'984'500.00	105'008'500.00	5.5
<b>Réserve pour fluctuations de valeurs</b>	<b>43'067'402.40</b>	<b>23'378'054.05</b>	<b>6.3</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres/découvert</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
Situation en début de période	0.00	-121'772'622.49	
Excédent des recettes	0.00	121'772'622.49	
<b>Total passifs</b>	<b>1'400'482'865.10</b>	<b>1'341'978'098.27</b>	

## Compte d'exploitation 1.1.-31.12.2010

Compte d'exploitation	2010 CHF	2009 CHF	Index annexe
<b>Cotisations et ordinaires et autres</b>	<b>52'946'192.70</b>	<b>67'245'804.75</b>	5.2
Cotisations des salariés	20'152'215.70	19'781'492.35	
Contributions de l'employeur	26'534'120.90	30'220'687.40	
Primes uniques et rachats	5'208'252.10	16'588'787.00	7.5
Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	1'051'604.00	654'838.00	6.9.2
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>32'389'630.02</b>	<b>35'233'098.89</b>	5.2
Apports de libre passage	31'625'090.02	34'467'233.89	
Remboursement de versements anticipés EPL/divorce	764'540.00	765'865.00	
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>85'335'822.72</b>	<b>102'478'903.64</b>	
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-47'413'089.00</b>	<b>-46'474'311.65</b>	
Rentes de vieillesse	-35'929'017.00	-34'468'849.00	
Rentes de survivants	-1'557'534.00	-1'406'105.00	
Rentes d'invalidité	-1'296'992.00	-1'459'145.00	
Prestations en capital à la retraite	-7'910'353.55	-7'430'248.30	
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-719'192.45	-1'709'964.35	
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-37'032'523.55</b>	<b>-31'135'053.25</b>	5.2
Prestations de libre passage en cas de sortie	-29'325'059.55	-24'537'361.75	
Versements anticipés EPL/divorce	-7'707'464.00	-6'597'691.50	
<b>Dépenses découlant de prestations et de versements anticipés</b>	<b>-84'445'612.55</b>	<b>-77'609'364.90</b>	
<b>Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</b>	<b>-35'776'620.51</b>	<b>-35'238'330.65</b>	
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-36'687'955.41	-3'978'319.05	5.2
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance retraités	-28'281'000.00	-55'995'600.00	5.4
Dissolution/constitution de provisions techniques	44'024'000.00	25'391'000.00	
Rémunération du capital épargne	-13'780'061.10	-573.60	5.2
Dissolution/constitution de réserves de contributions	-1'051'604.00	-654'838.00	6.9.2
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-379'539.25</b>	<b>-364'074.90</b>	
Cotisations au fonds de garantie	-379'539.25	-364'074.90	7.2
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-35'265'949.59</b>	<b>-10'732'866.81</b>	

Compte d'exploitation	2010 CHF	2009 CHF	Index annexe
<b>Résultat net des placements</b>	<b>56'093'223.87</b>	<b>157'024'157.25</b>	
Résultat comptes courants, créances sur le marché monétaire	-32'733.08	-73'004.52	
Résultat intérêts de créances	15'898.10	34'788.75	
Résultat d'obligations en CHF	12'392'424.67	26'370'280.23	
Résultat d'obligations en monnaies étrangères	11'330'029.93	1'392'370.87	
Résultat d'actions suisses	11'343'340.57	32'418'373.31	
Résultat d'actions étrangères	2'435'536.39	30'221'539.16	
Résultat d'actions Emerging Markets	4'619'708.07	19'727'922.58	
Résultat de Hedge Funds	1'903'344.77	3'804'622.07	
Résultat de placements immobiliers collectifs en Suisse	9'346'054.19	26'829'657.31	
Résultat de placements immobiliers collectifs à l'étranger	5'039'894.35	19'060'466.51	
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	-95'870.10	-113'168.45	
Frais de gestion de patrimoine	-1'801'050.47	-1'767'419.12	6.7.1
Produits de securities lending	12'129.53	199'051.10	
Résultat intérêts sur prêts	-415'483.05	-1'081'322.55	6.7.2
<b>Autres charges</b>	<b>0.00</b>	<b>-20'328.10</b>	
<b>Charges d'administration</b>	<b>-1'137'925.93</b>	<b>-1'120'285.80</b>	<b>7.4</b>
Charges d'administration	-1'137'925.93	-1'120'285.80	
<b>Excédent des produits avant constitution de la réserve pour fluctuations de valeurs</b>	<b>19'689'348.35</b>	<b>145'150'676.54</b>	
<b>Constitution/dissolution de la réserve pour fluctuations de valeurs</b>	<b>-19'689'348.35</b>	<b>-23'378'054.05</b>	<b>6.3</b>
<b>Excédent de produits</b>	<b>0.00</b>	<b>121'772'622.49</b>	

## Annexe aux comptes annuels

Les informations ci-après renseignent sur les activités de la caisse de pensions et font ressortir sa situation financière effective. De plus, elles servent à comprendre les chiffres du bilan et du compte d'exploitation dans leur contexte global.

### 1 Bases et organisation

#### 1.1 Forme juridique et but

---

La PRÉVOYANCE RUAG est une fondation avec siège à Berne. Elle a pour but de fournir la prévoyance professionnelle contre les conséquences économiques de l'âge, de l'invalidité et du décès, conformément à la LPP et à ses dispositions d'application, aux salarié(e)s des employeurs du groupe RUAG affiliés par contrat. La fondation satisfait aux dispositions de la LPP et de ses dispositions d'application et peut aller au-delà des prestations minimales LPP, en fournissant des prestations de soutien en cas de détresse, p. ex. en cas de maladie, d'accident ou de chômage.

#### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

---

La fondation est enregistrée auprès de l'Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations sous le numéro BE.0798. La fondation satisfait aux obligations de la LPP et contribue au fonds de garantie LPP.



### 1.3 Indication des actes et des règlements

Documents de base	Entrée en vigueur
Acte de fondation	16.01.2001
Règlement de prévoyance	01.01.2009, supplément n° 1, 01.01.2010
Règlement d'organisation	16.01.2001, avec avenants/modifications 20.08.2002, 29.10.2004, 01.09.2006, 01.03.2009
Règlement des provisions techniques	10.12.2010
Règlement des élections des membres du conseil de fondation	17.03.2004
Règlement des placements	01.09.2010
Règlement de la liquidation partielle	15.06.2007, entrée en vigueur OASSF le 24.08.2007

### 1.4 Organe de gestion paritaire/droit de signature

Le Conseil de fondation est élu pour 4 ans.

Représentants de l'employeur	Fonction	Durée du mandat
Peter Scherrer	Président	2009-2012
Hans Bracher	Membre	2009-2012
Benoît Macherel	Membre	2009-2012
Edgar Walker	Membre	2009-2012

Les représentants de l'employeur signent collectivement à deux avec un représentant des employés.

Représentants des employés	Fonction	Durée du mandat
Gustav Bolfiging	Vice-président	2009-2012
Hugo Gerber	Membre	2009-2012
Thomas Koch	Membre	2009-2012
Paul Togni	Membre	2009-2012

Les représentants des employés signent collectivement à deux avec un représentant de l'employeur.

Signataires autorisés	Fonction
Corrado Tedeschi	Directeur
Smain Barka	Directeur adjoint
Urs Kiener	Président de la Commission des placements
Peter Streit	
Carmen Schmidhalter	

Les signataires autorisés signent collectivement à deux.

### 1.5 Gérance, experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Fonction	Nom
Directeur	Corrado Tedeschi, gérant de caisse de pension diplômé fédéral
Directeur adjoint	Smain Barka, gérant de caisse de pension diplômé fédéral
Expert en prévoyance professionnelle	Deprez Experten SA, Zurich M <sup>me</sup> Dr sc. math. Brigitte Terim
Organe de contrôle	PricewaterhouseCoopers SA, Berne
Controlling des investissements	PPCmetrics AG, Zurich
Autorité de surveillance	Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations du canton de Berne, Ostermundigen n° BE.0798

## 1.6 Employeurs affiliés

Entreprise	Siège	Affiliation	Nombre d'assurés		
			31.12.2010	31.12.2009	+/-
RUAG Suisse SA	Emmen	01.07.2001	2'318	2'260	58
RUAG Ammotec SA	Thoune/Altdorf	01.01.2004	286	276	10
RUAG Electronics SA	Berne	01.07.2001	637	676	-39
RUAG Holding SA	Berne	01.07.2001	32	32	0
RUAG Services SA	Thoune	01.07.2005	122	100	22
RUAG Land Systems SA	Thoune	01.07.2001	553	532	21
RUAG Real Estate SA	Berne	01.01.2002	84	84	0
PRÉVOYANCE RUAG	Berne	01.07.2001	5	5	0
Nitrochemie Wimmis SA	Wimmis	01.07.2001	187	192	-5
<b>Total assurés</b>			<b>4'224</b>	<b>4'157</b>	<b>67</b>

## 2 Membres actifs et rentiers

### 2.1 Assurés actifs

	Nombre d'assurés		
	31.12.2010	31.12.2009	+/-
Hommes	3'751	3'682	69
Femmes	473	475	-2
<b>Total assurés actifs</b>	<b>4'224</b>	<b>4'157</b>	<b>67</b>

## 2.2 Bénéficiaires de rentes

	Nombre de rentiers		
	31.12.2010	31.12.2009	+/-
<b>Rentes de vieillesse</b>			
Hommes	831	746	85
- dont bénéficiaires d'une rente transitoire AVS	229	266	
- rente transitoire AVS uniquement	3	12	-9
Femmes	58	54	4
- dont bénéficiaires d'une rente transitoire AVS	9	15	
- rente transitoire AVS uniquement	1	3	-2
<b>Rentes d'invalidité</b>			
Hommes	40	46	-6
- dont bénéficiaires d'une rente transitoire AI	6	7	
Femmes	6	5	1
- dont bénéficiaires d'une rente transitoire AI	2	2	
<b>Rentes de survivants</b>			
Hommes	1	1	0
Femmes	60	53	7
<b>Rentes d'enfants</b>			
Rentes d'enfants de retraités	27	20	7
Rentes d'enfants d'invalides	16	16	0
Rentes d'orphelin	19	15	4
<b>Total bénéficiaires de rentes</b>	<b>1'062</b>	<b>971</b>	<b>91</b>

### 3 Nature de l'application du but

#### 3.1 Explication des plans de prévoyance

Les prestations de la fondation sont décrites en détail dans le règlement de prévoyance (valable à partir du 1.1.2009).

Tableau des prestations:

Vieillesse	Décès	Invalidité
Rente viagère de vieillesse	Rente de conjoint	Rente viagère d'invalidité
Rente pour enfant de retraité	Rente d'orphelin	Rente pour enfant d'invalidité
Versement en capital	Capital en cas de décès	Rente complémentaire temporaire d'invalidité

#### 3.2 Financement, méthode de financement

Le plan de prévoyance de la caisse entièrement autonome et fournissant de prestations supraobligatoires repose sur la primauté des cotisations pour les prestations vieillesse et sur la primauté des prestations en cas de décès ou d'invalidité (double primauté). Les taux de cotisation sont conformes au règlement de prévoyance entré en vigueur le 1.7.2001.

##### Cotisations d'épargne

Vieillesse Hommes et femmes	Employés	Employeurs
22-31	5.0%	5.0%
32-41	6.5%	6.5%
42-51*	8.0%	8.0%
52-62/65*	9.5%	9.5%

\* Garantie du taux de cotisation (règlement de prévoyance, annexe 3, chiffre 10) pour les personnes nées en 1959 et plus tôt

##### Les dispositions suivantes s'appliquent aux assurés nés en 1959 ou plus tôt:

Vieillesse Hommes et femmes	Total	Employés	Employeurs	Fondation
42-51	16%	7.5%	8.0%	0.5%
52-62/65	19%	7.5%	9.5%	2.0%

#### Cotisations risque

Les entreprises paient actuellement une cotisation risque à hauteur de 2% des salaires assurés.

#### Cotisations de répartition

Pour les prestations complémentaires, notamment les rentes transitoires AVS/AI, les entreprises fournissent actuellement une cotisation de répartition à hauteur de 1% des salaires assurés.

### 3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

#### 3.3.1 Adaptation des rentes au renchérissement

En raison de la situation financière, le Conseil de fondation a décidé de ne pas accorder de compensation du renchérissement pour les rentes vieillesse 2010 et 2011.

## **4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité**

### 4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

La présentation et l'évaluation des comptes correspondent à la directive n° 26 publiée par la Commission pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Les comptes doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true & fair view). Ils sont conformes aux dispositions des lois spécifiques à la prévoyance professionnelle.

## 4.2 Principes comptables et d'évaluation

---

Le respect du principe de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 exige l'utilisation systématique de valeurs actuelles (essentiellement les valeurs du marché) pour tous les placements.

Les principes d'évaluation et de présentation des comptes sont conformes aux dispositions des art. 47, 48 et 48a OPP2 ainsi qu'à Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs imputées sont les valeurs actuelles ou réelles à la date de clôture du bilan:

- Conversion des devises; taux de change à la date de clôture du bilan déterminés par le Global Custodian
- Liquidités, créances, dettes: valeur nominale
- Titres (y compris parts dans des fonds et des fondations de placement, obligations): valeur en bourse; titres à taux fixe sans intérêts courants au prorata temporis
- Les placements collectifs dans les immeubles sont évalués à la valeur du marché
- Capitaux de prévoyance et provisions techniques: calcul par l'experte en prévoyance professionnelle (cf. section 5)
- Valeur visée des réserves pour fluctuations de valeurs: selon l'approche de l'économie financière (cf. section 6)

## 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

---

Les principes pour l'évaluation, la comptabilité et la présentation des comptes n'ont pas été modifiés sur la période donnée.

## 5 Couverture des risques/règles techniques/taux de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

---

La Caisse de pensions est entièrement autonome. Elle couvre par ses propres moyens les risques actuariels pour la vieillesse, le décès et l'invalidité, de même que les risques liés directement aux placements.

## 5.2 Développement et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations

(en milliers de CHF)	2010	2009
<b>Situation au 1.1.</b>	<b>734'443</b>	<b>730'464</b>
<b>Constitution</b>		
Cotisations d'épargne salariés	20'139	19'771
Cotisations d'épargne employeurs	21'649	21'322
Subventions fondation	1'581	1'615
Prestations d'entrée	31'494	34'275
Rachats employés	2'028	1'602
Rachats employeurs	511	771
Remboursements EPL	496	572
Remboursements divorce	269	194
Réintégration avoirs d'épargne (invalides)	0	222
Apport unique suite à l'abaissement du taux de conversion	47'424	0
Rémunération du capital épargne <sup>1</sup>	13'780	0
Différence technique de cotisation	9	-6
<i>Augmentation brute</i>	<i>139'381</i>	<i>80'337</i>
<b>Dissolution</b>		
Prestations de sortie	-29'325	-24'537
Versements anticipés EPL	-3'612	-5'495
Versements anticipés divorce	-4'096	-1'103
Report du capital de couverture rentiers vieillesse	-41'988	-35'913
Report du capital de couverture rentiers AI	-832	-205
Prestations en capital vieillesse	-7'910	-7'380
Avoirs de vieillesse libérés décès	-1'028	-1'576
Apport unique 2005 non sollicité	-122	-149
<i>Diminution brute</i>	<i>-88'913</i>	<i>-76'358</i>
<b>Variation</b>	<b>50'468</b>	<b>3'979</b>
<b>Situation au 31.12.</b>	<b>784'911</b>	<b>734'443</b>
Nombre de comptes d'épargne assurés actifs	4'170	4'055

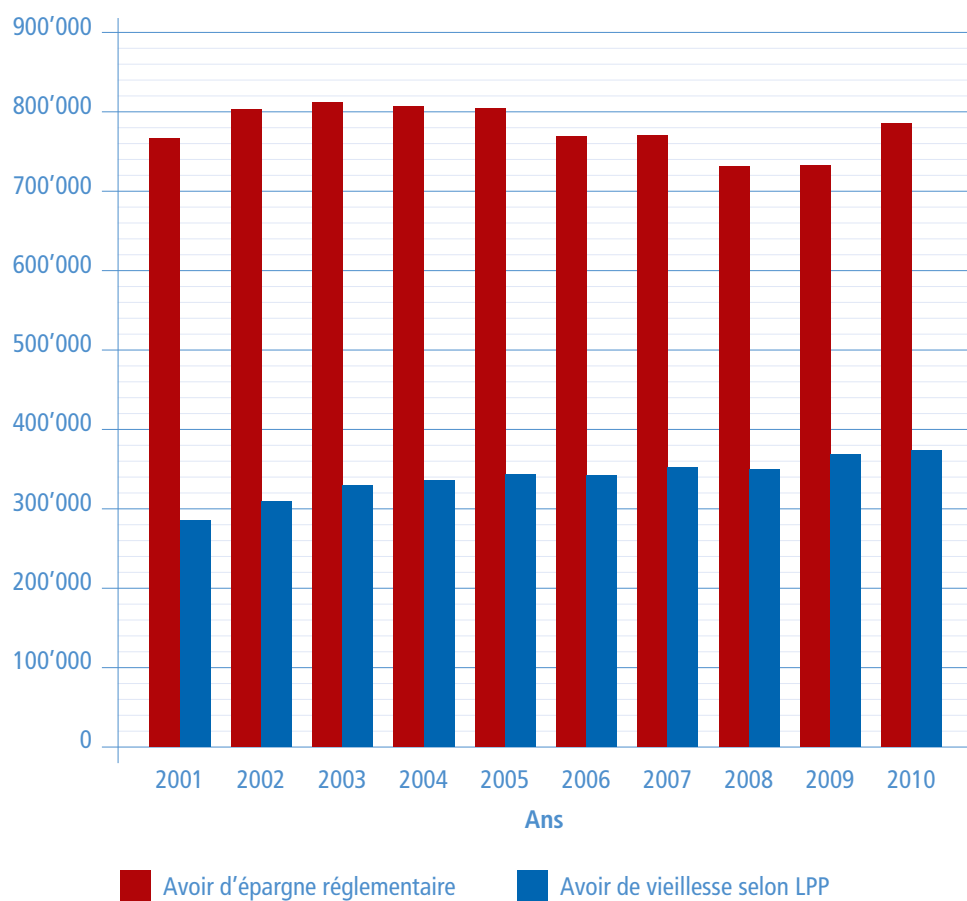
<sup>1</sup> Le taux d'intérêt réglementaire pour les avoirs d'épargne est fixé chaque année par le Conseil de fondation. Il peut être différent du taux d'intérêt minimal LPP, mais la rémunération des avoirs de vieillesse LPP (compte-témoin) au taux d'intérêt minimal prescrit par le Conseil fédéral reste garantie (cf. point 5.3). Au cours de l'exercice sous revue, un intérêt de 2% a été servi sur l'avoir épargné (pas d'intérêt servi l'exercice précédent en raison du défaut de couverture au 31 décembre 2008).



### 5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

(en milliers de CHF)	2010	2009
Avoirs de vieillesse selon LPP (compte-témoin)	376'905	367'675
Taux d'intérêt minimum LPP, fixé par le Conseil fédéral	2.00%	2.00%

#### Evolution de l'avoir d'épargne réglementaire et de l'avoir de vieillesse selon LPP



## 5.4 Développement du capital de couverture pour les retraités

(en milliers de CHF)	2010	2009
<b>Situation au 1.1.</b>	<b>460'306</b>	<b>404'311</b>
<b>Constitution</b>		
Report du capital d'épargne	41'988	35'913
Prestations d'entrée (invalides)	131	192
Taux d'intérêt 3.5%	16'846	14'779
Apport du fonds de risque	2'261	3'029
<i>Constitution du capital de couverture</i>	<i>61'226</i>	<i>53'913</i>
<b>Dissolution</b>		
Rentes de vieillesse	-27'390	-24'753
Rentes AVS transitoires facultatives	-3'458	-3'780
Rentes de conjoints	-1'446	-1'309
Rentes d'enfants de retraités	-171	-159
Rentes d'orphelins	-111	-98
Rentes d'invalides	-1'122	-1'310
Rentes d'enfants d'invalides	-68	-58
Prestations en capital	0	-542
Primes de renchérissement	0	0
<i>Dissolution de capital de couverture</i>	<i>-33'767</i>	<i>-32'009</i>
<b>Variation</b>	<b>27'459</b>	<b>21'904</b>
<b>Adaptation au capital de couverture actuariel</b>	<b>822</b>	<b>34'091</b>
<b>Situation au 31.12.<sup>1</sup></b>	<b>488'587</b>	<b>460'306</b>
<sup>1</sup> Valeurs actuarielles:	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Capital de couverture pour rentes de vieillesse	434'021	402'033
Capital de couverture pour rentes AVS transitoires facultatives	6'065	6'846
Capital de couverture pour rentes d'invalides	15'741	17'627
Capital de couverture pour rentes AVS transitoires	6'028	8'825
Capital de couverture pour rentes AI transitoires	698	858
Rentes de conjoint en cours	24'185	22'351
Rentes d'enfant et d'orphelin en cours	1'850	1'766
<b>Total valeurs actuarielles</b>	<b>488'587</b>	<b>460'306</b>

## 5.5 Composition du capital de couverture nécessaire

(en milliers de CHF)	2010	2009
Augmentation de la longévité actifs	11'774	7'838
Augmentation de la longévité rentiers	14'295	11'116
Réduction du taux de conversion	0	49'355
Fonds de risque	26'616	25'000
Subvention aux cotisations	7'100	7'700
Rentes vieillesse anticipées	1'200	4'000
<b>Total provisions techniques</b>	<b>60'985</b>	<b>105'009</b>

Les provisions techniques couvrent des obligations reconnaissables influençant négativement selon l'art. 44 OPP2 la situation financière. Elles sont constituées indépendamment de la situation financière. Le montant des provisions techniques nécessaires est déterminé par l'expert en prévoyance professionnelle et les provisions sont constituées ou dissoutes selon le règlement y afférent.

## 5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

	2010	2009
Bases actuarielles	LPP 2005	LPP 2005
Taux d'intérêt actuariel	3.5%	3.5%
Renforcement pour l'augmentation de la longévité	0.5%	0.5%

Actuellement, les bases de la LPP 2005 sont appliquées. En décembre 2010, les bases techniques de la LPP 2010 ont été publiées. Le Conseil de fondation les examinera en collaboration avec l'expert en prévoyance professionnelle. Une première analyse indique que le passage des bases de la LPP 2005 à celles de la LPP 2010 au 31 décembre 2011 pourrait être financé dans le cadre de la politique actuelle en matière de provisions.

## 5.7 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP2

Le taux de couverture indique si les obligations réglementaires (prestations) courantes et futures sont couvertes par le patrimoine (actif). C'est le cas lorsque le taux de couverture atteint au moins 100%. Si le taux de couverture est inférieur à 100%, il y a défaut de couverture selon l'art. 44 OPP2. Au constat du défaut de couverture, la sécurité de réalisation des objectifs de prévoyance n'est pas systématiquement sous menace directe.

(en milliers de CHF)	2010	2009
Total actifs (somme du bilan)	1'400'483	1'341'978
Dettes	-20'792	-17'771
Compte de régularisation passif	-434	-416
Réserve de contributions de l'employeur	-1'706	-655
<b>Fortune nette de prévoyance (FP)</b>	<b>1'377'550</b>	<b>1'323'136</b>
<b>Capital de prévoyance et provisions techniques (CP)</b>	<b>1'334'483</b>	<b>1'299'758</b>
<b>Taux de couverture (rapport, en %, entre FP et CP)</b>	<b>103.2%</b>	<b>101.8%</b>

## 5.8 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Le dernier avoir actuariel a été calculé par la société LCP Libera, à Zurich, le 31 décembre 2008. Conclusions:

- le taux de couverture conformément à l'art. 44 OPP2 s'élevait à 90.4% au 31 décembre 2008;
- les provisions techniques sont conformes au règlement relatif à la constitution et à la dissolution de provisions techniques. Aucune réserve pour fluctuations de valeurs n'a pu être constituée;
- les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations et au financement correspondent aux prescriptions légales en vigueur au 31 décembre 2008;
- les mesures prises par la PRÉVOYANCE RUAG pour remédier au découvert sont conformes aux exigences de l'art. 65d LPP. Elles devraient permettre de combler le défaut de couverture dans les quatre ans.

La prochaine expertise actuarielle sera réalisée le 31 décembre 2011.

## 6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

En sa qualité d'organe suprême, le Conseil de fondation est responsable des placements. Il a défini l'organisation de la gestion de fortune et les objectifs, les principes et les compétences dans un règlement sur les placements. Il nomme les membres et le président de la Commission des placements.

Commission des placements	Fonction
Urs Kiener	Président, chef des finances du groupe
Benoît Macherel	Vice-président, membre du Conseil de fondation
Gustav Bolfing	Membre du Conseil de fondation
Corrado Tedeschi	Directeur
Alfredo Fusetti	Conseiller (sans droit de vote)
Smain Barka	Secrétaire/procès-verbal (sans droit de vote), directeur adjoint
<b>Règlement des placements</b>	01.09.2010
<b>Conseil en placements</b>	PPCmetrics SA, Zurich
<b>Global Custodian</b>	Banque Pictet & Cie, Genève

Catégorie de placement	Mandats de gestion de fortune
Obligations CHF	Credit Suisse SA, Zurich
Obligations en monnaies étrangères	UBS SA, Zurich
Actions suisses	Banque Pictet & Cie, Genève/Zurich UBS SA, Zurich
Actions étrangères	Credit Suisse SA, Zurich State Street Global Advisors SA, Zurich
Actions Emerging Markets	Comgest S.A., Paris UBS SA, Zurich
Immeubles suisses	Zürcher Kantonalbank, Zurich
Immeubles étrangères	Credit Suisse SA, Zurich
Hedge Funds (Fund of Funds)	UBS SA, Zurich Falcon Fund Management (Switzerland) Ltd. (ex-AIG)
Gestion des placements sur le marché monétaire	Banque Pictet & Cie, Genève/Zurich

## 6.2 Rétrocessions

<b>Dispositions contractuelles avec:</b>	
Falcon Fund Management SA	Hedge Funds
Pictet & Cie	Global Custody
UBS SA	Actions suisses Small & Mid Cap
UBS SA	Obligations en monnaies étrangères hedged
UBS SA	Actions Emerging Markets
Zürcher Kantonalbank	Immobiliers suisses

<b>Pas de disposition contractuelle avec:</b>	
Comgest S.A.	Actions Emerging Markets
Credit Suisse SA	Obligations en CHF
Credit Suisse SA	Actions étrangères
Credit Suisse SA	Immobiliers étrangers
Pictet & Cie	Actions suisses
UBS SA	Hedge Funds

Tous les gestionnaires de patrimoine mentionnés ci-dessus confirment qu'ils n'ont pas obtenu de rémunération au sens de l'art. 400 al. 1 CO, qu'ils auraient dû remettre à la PRÉVOYANCE RUAG.

### 6.3 Objectifs et calcul de la réserve pour fluctuations de valeurs

(en CHF)	2010	2009
<b>Situation au 1.1.</b>	<b>23'378'054</b>	<b>0</b>
Apport à la charge du compte d'exploitation	19'689'348	23'378'054
Dissolution au profit du compte d'exploitation	0	0
<b>Situation au 31.12.</b>	<b>43'067'402</b>	<b>23'378'054</b>
<b>Objectif réserve pour fluctuations de valeurs en CHF</b>	<b>266'896'616</b>	<b>259'951'612</b>
Déficit de réserve	-223'829'213	-236'573'558
Capital de prévoyance au 31.12. en CHF	1'334'483'079	1'299'758'062
<b>Réserve pour fluctuations de valeurs en % du capital de prévoyance</b>	<b>3.2%</b>	<b>1.8%</b>
<b>Objectifs de la réserve pour fluctuations en % du capital de prévoyance</b>	<b>20.0%</b>	<b>20.0%</b>

La réserve pour fluctuations de valeurs a été calculée sur la base de l'analyse des actifs et des passifs 2007 par PPCmetrics SA, selon l'approche de l'économie financière. Le 14 septembre 2009, le Conseil de fondation a augmenté la valeur cible de la réserve pour fluctuations de valeurs de 15% à 20% du capital de prévoyance, prenant ainsi en considération la situation et les attentes actuelles.

### 6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placement	Stratégie	Marges tactiques		Etat au 31.12.2010		Etat au 31.12.2009	
		min.	max.	en mCHF	en %	en mCHF	en %
Liquidité	1.0%	0.0%	6.0%	27'076	1.9%	50'686	3.8%
Obligations en CHF	27.0%	24.0%	32.0%	349'631	25.0%	326'662	24.3%
Obligations en monnaies étrangères <sup>1</sup>	24.0%	20.0%	28.0%	306'164	21.9%	284'444	21.2%
Actions suisses	13.0%	11.0%	15.0%	189'458	13.5%	173'371	12.9%
Actions étrangères	15.0%	12.0%	18.0%	198'811	14.2%	202'538	15.1%
Actions Emerging Markets	3.0%	1.0%	5.0%	57'314	4.1%	44'644	3.3%
Hedge Funds <sup>1</sup>	3.0%	1.0%	5.0%	38'510	2.7%	38'132	2.8%
Immobiliers suisses	10.0%	8.0%	12.0%	157'033	11.2%	150'298	11.2%
Immobiliers étrangères	4.0%	3.0%	5.0%	66'527	4.8%	61'494	4.6%
Autres actifs	0.0%			9'958	0.7%	9'709	0.7%
<b>Total actifs</b>	<b>100.0%</b>			<b>1'400'483</b>	<b>100.0%</b>	<b>1'341'978</b>	<b>100.0%</b>

<sup>1</sup> Couvertes contre le CHF

## 6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Il n'y a pas de dérivés financiers ouverts.

## 6.6 Valeurs de marché et cocontractants des titres en securities lending

Dans le cadre de leur mandat relatif aux placements collectifs, les partenaires contractuels suivants effectuent des prêts de valeurs mobilières. L'indication de la valeur cible n'est pas possible pour les placements collectifs.

Partenaire	Catégorie de placement
Credit Suisse SA, Zurich	Immeubles étrangères
State Street Global Advisors, Zurich/Boston	Actions étrangères
UBS SA, Zurich	Actions Emerging Markets
UBS SA, Zurich	Actions suisses Small & Mid Cap

## 6.7 Explications du résultat net des placements

### 6.7.1 Frais de gestion du patrimoine

(en CHF)	2010	2009
Frais de dépôt Global Custodian	471'699	388'750
Emoluments pour gestionnaire du patrimoine	1'164'970	1'200'037
Emoluments pour comptabilité titres	36'219	31'256
Charges de personnel/ commission des placements	24'346	24'400
Expert en placements	103'817	122'976
<b>Total charges de gestion du patrimoine</b>	<b>1'801'050</b>	<b>1'767'419</b>
Nombre de membres (actifs et rentiers)	5'286	5'128
Par membre	340.72	344.66
En % du patrimoine moyen	0.13%	0.14%
Par CHF 100'000 de volume de placement	128.60	131.70



## 6.7.2 Résultat des intérêts de prêts

(en CHF)	2010	2009
Caisse des secours RUAG	52'506	153'930
PRÉVOYANCE DES CADRES RUAG	362'977	927'392
<b>Total frais d'intérêts de prêts</b>	<b>415'483</b>	<b>1'081'322</b>

## 6.7.3 Synthèse rendement et performance

		2010	2009	2008	2007	2006
Obligations CHF	Rendement	3.66%	7.54%	2.85%	-1.06%	0.07%
	Benchmark	3.66%	6.40%	4.53%	-0.53%	-0.08%
	Performance	0.00%	1.14%	-1.68%	-0.53%	0.15%
Obligations en monnaies étrangères	Rendement	3.94%	1.52%	0.52%	1.55%	-2.11%
	Benchmark	2.96%	0.41%	7.87%	2.77%	-1.88%
	Performance	0.98%	1.11%	-7.35%	-1.22%	-0.23%
Actions suisses	Rendement	6.39%	24.53%	-34.48%	0.87%	20.80%
	Benchmark	4.81%	23.67%	-34.34%	0.12%	20.41%
	Performance	1.58%	0.86%	-0.14%	0.75%	0.39%
Actions étrangères	Rendement	0.90%	23.40%	-44.37%	0.37%	10.70%
	Benchmark	1.27%	27.20%	-44.24%	1.73%	11.52%
	Performance	-0.37%	-3.80%	-0.13%	-1.36%	-0.82%
Actions Emerging Markets	Rendement	7.00%	65.00%	-57.85%	26.06%	25.05%
	Benchmark	7.47%	73.87%	-55.98%	29.64%	22.80%
	Performance	-0.47%	-8.87%	-1.87%	-3.58%	2.25%
Hedge Funds	Rendement	3.68%	9.45%	-13.48%	3.27%	4.56%
	Benchmark	4.73%	11.13%	-20.79%	6.59%	6.38%
	Performance	-1.05%	-1.68%	7.31%	-3.32%	-1.82%
Fonds immobiliers Suisse	Rendement	6.18%	20.38%	-1.50%	-2.30%	4.91%
	Benchmark	6.40%	20.51%	0.49%	-3.26%	3.30%
	Performance	-0.22%	-0.13%	-1.99%	0.96%	1.61%
Fonds immobiliers étranger	Rendement	7.98%	33.26%	-36.11%	-	-
	Benchmark	8.41%	34.28%	-51.48%	-	-
	Performance	-0.43%	-1.02%	15.37%	-	-
<b>Total</b>	Rendement	4.25%	13.75%	-13.49%	1.05%	6.06%
	Benchmark	4.23%	14.65%	-14.81%	1.25%	5.06%
	Performance	0.02%	-0.90%	1.32%	-0.20%	1.00%

## 6.8 Explication des autres placements

### 6.8.1 Liquidités et créances sur le marché monétaire

(en CHF)	2010	2009
Compte postal, bancaire courant	10'125'792	7'763'943
Créances sur le marché monétaire	16'950'346	42'922'440
<b>Total liquidités et créances sur le marché monétaire</b>	<b>27'076'138</b>	<b>50'686'383</b>

### 6.8.2 Créances

(en CHF)	2010	2009
Amortissement des rachats	388'962	465'675
Autres créances	312'214	5'802
Impôt anticipé et caisse de compensation	3'278'301	2'620'521
<b>Total créances</b>	<b>3'979'477</b>	<b>3'091'998</b>

## 6.9 Explication des placements chez l'employeur et de la réserve de contributions de l'employeur

### 6.9.1 Placements chez l'employeur

(en CHF)	2010	2009
RUAG Suisse SA, Emmen	313'786	35'267
RUAG Ammotec SA, Altdorf	0	3'000
RUAG Electronics SA, Berne	0	1'134'507
Nitrochemie Wimmis SA, Wimmis	155'341	173'797
<b>Total placements chez l'employeur</b>	<b>469'127</b>	<b>1'346'571</b>

Hormis la gestion de comptes débiteurs, le règlement des placements ne permet pas de placements auprès de l'employeur. Les cotisations salariales et patronales ainsi que les autres créances sont normalement payées sous 30 jours par les employeurs.

Au moment de ce compte-rendu, tous les postes ouverts sont acquittés.

## 6.9.2 Réserves de contributions de l'employeur

(en CHF)	2010	2009
Situation au 1.1.	654'838	0
Versement	1'051'604	654'838
Utilisation	0	0
<b>Total réserves de contributions de l'employeur</b>	<b>1'706'442</b>	<b>654'838</b>

Les entreprises du groupe RUAG (sauf Nitrochemie Wimmis SA) ont versé 0.50% du salaire assuré dans la réserve de cotisations des employeurs.

## 7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Compte de régularisation actif

(en CHF)	2010	2009
Comptes de régularisation administration	1'100	5'000
Comptes de régularisation placements	5'508'533	5'265'623
<b>Total compte de régularisation actif</b>	<b>5'509'633</b>	<b>5'270'623</b>

## 7.2 Dettes

(en CHF)	2010	2009
Prestations de libre passage et rentes	9'721'554	8'137'483
Caisse de secours RUAG <sup>1</sup>	1'287'938	1'235'432
PRÉVOYANCE DES CADRES RUAG <sup>2</sup>	9'357'380	7'949'903
Créancier Fonds de garantie LPP	379'539	364'075
Créancier impôts à la source	3'727	20'943
Autres créanciers	42'263	63'418
<b>Total dettes</b>	<b>20'792'402</b>	<b>17'771'254</b>

### 1 Caisse de secours RUAG

La Caisse de secours RUAG est défini dans l'annexe 4 au règlement de prévoyance et sert au soutien de collaborateurs en détresse ou dans le besoin ainsi que des membres directs de leur famille. La Caisse de secours est rattachée à la PRÉVOYANCE RUAG et géré par le Conseil de fondation.

### 2 PRÉVOYANCE DES CADRES RUAG

Le groupe RUAG a fondé en 2003 une assurance cadre surobligatoire de prévoyance professionnelle, la PRÉVOYANCE DES CADRES RUAG. Les placements en capitaux sont liquidés en pool avec ceux de la PRÉVOYANCE RUAG. Les détails sont définis dans le contrat de prestations.

## 7.3 Compte de régularisation passif

(en CHF)	2010	2009
Comptes de régularisation administration	193'137	258'218
Comptes de régularisation placements	240'404	157'673
<b>Total compte de régularisation passif</b>	<b>433'541</b>	<b>415'891</b>

## 7.4 Frais d'administration

(en CHF)	2010	2009
Charges de personnel	638'400	616'784
Frais d'administration	402'442	389'629
Organe de contrôle	36'584	39'812
Expert en prévoyance professionnelle	60'499	74'061
<b>Total frais d'administration</b>	<b>1'137'926</b>	<b>1'120'286</b>
Nombre de membres (actifs et rentiers)	5'286	5'128
Frais d'administration (sans gestion du patrimoine) par membre	215.27	218.46
en % du patrimoine moyen	0.08%	0.09%

## 7.5 Primes uniques et rachats

Le versement unique de 1.7 million de francs (exercice précédent: 14.2 millions de francs) des entreprises du groupe RUAG visant à financer le défaut de couverture dans le fonds de répartition (rentes transitoires AVS) a été saisi dans cette position.

## 8 Demandes de l'autorité de surveillance

### 8.1 Vérification des comptes annuels

Les comptes annuels 2009 ont été soumis à l'autorité de surveillance dans les délais. Au moment de boucler le présent document, celle-ci n'avait pas encore transmis son rapport.

### 8.2 Autres demandes de l'autorité de surveillance

Aucune disposition de l'autorité de surveillance n'est actuellement en souffrance.

## 9 Autres informations relatives à la situation financière

### 9.1 Responsabilité solidaire et garanties

La fondation ne s'engage pas à une responsabilité solidaire et n'accorde pas de garanties.

### 9.2 Procédures juridiques en cours

Actuellement, une procédure juridique sans grande portée financière est en cours.

### 9.3 Liquidation partielle

La fondation a résilié le contrat d'affiliation de la société Nitrochemie Wimmis AG pour le 31 décembre 2011, déclenchant ainsi une liquidation partielle pour la même date. Celle-ci se fonde sur les dispositions légales ainsi que sur le règlement relatif à la liquidation partielle approuvé par le Conseil de fondation et l'autorité de surveillance.

## 10 Événements postérieurs à la date du bilan

### 10.1 Règlement de prévoyance

A la suite de la réduction du taux d'intérêt technique le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le taux de conversion à 65 ans a été abaissé de 6.8% à 6.4% le 1<sup>er</sup> janvier 2011. En outre, les cotisations d'épargne des employés et de l'employeur ont augmenté et s'élèvent désormais à:

Age	Cotisations d'épargne en % du salaire assuré
22-31	10.5%
32-41	14.0%
42-51	17.0%
52-65	20.5%

### 10.2 Intégrations

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Caisse de pensions d'Oerlikon Space AG a été intégrée. A la même date, un groupe d'assurés actifs et de retraités de l'Oerlikon Management Pension Plan a rejoint la PRÉVOYANCE RUAG. Les comptes annuels 2010 de la PRÉVOYANCE RUAG sont déterminants pour le bilan d'intégration et le rachat des provisions et réserves.



Rapport de l'organe de contrôle  
au Conseil de fondation de  
PRÉVOYANCE RUAG  
Berne

PricewaterhouseCoopers AG  
Bahnhofplatz 10  
Postfach  
3001 Bern  
Téléphone +41 58 792 75 00  
Fax +41 58 792 75 10  
Ligne directe 058 792 77 50  
www.pwc.ch

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de PRÉVOYANCE RUAG pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Jürg Reber  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Hans Hergert  
Expert-réviseur

Bern, le 21 mars 2011

**PRÉVOYANCE RUAG**

Stauffacherstrasse 65

Case postale

3000 Berne 22

Tél. 031 330 21 11

Fax 031 330 21 12

[info.vorsorge@ruag.com](mailto:info.vorsorge@ruag.com)